Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-104-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 104/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE SPORTIF (CDOS) DE LA MAYENNE POUR L'ANNÉE 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 104 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) DE LA MAYENNE POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Marie Er-Rafiqi

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n°088/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 portant définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 33/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 portant l'adoption du Contrat local de santé de Laval Agglomération,

Considérant que Laval Agglomération est compétente pour l'animation, le pilotage et la coordination du Contrat local de santé,

Qu'à ce titre, Laval Agglomération assure les liens partenariaux avec les acteurs répondant aux fiches actions du contrat local de santé,

Que la fiche action 14 du CLS a pour objectif le soutien et la promotion des actions sport santé sur le territoire,

Que dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'activité physique adaptée proposée par la Maison Sport Santé portée par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de la Mayenne,

Après avis de la commission solidarités et santé,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La subvention 2026 d'un montant de 4 800 € à l'association Comité départemental olympique et Sportif (CDOS) de la Mayenne est approuvée.

Article 2
Les termes de la convention à intervenir entre Laval Agglomération et Comité départemental olympique et Sportif (CDOS) de la Mayenne dans le cadre du versement de cette subvention sont approuvés.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault